



Master 2 Professionnel
Spécialité Profession Juridique du sport
547FCI14

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2014/2015



SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)

Assistante de formation

Anne-Charlotte FRICK Tél : 03.80.39.38.29

anne-charlotte.frick@u-bourgogne.fr

Ingénieur de formation

Pascale AUROUX Tél : 03.80.39.38.29

pascale.auroux@u-bourgogne.fr

PÉDAGOGIE

Responsable pédagogique

Gérald SIMON

Professeur

Faculté de Droit

gerald.simon@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique

Armelle GUTMANN

armelle.gutmann@u-bourgogne.fr

Objectifs

► Connaissances approfondies de la matière de droit du sport en lien avec les recherches effectuées au sein du Laboratoire de Droit du Sport en vue d'acquérir l'expertise requise pour être opérationnel pour le traitement des problèmes juridiques du sport.

Dans cette perspective, la formation met l'accent sur l'analyse des textes législatifs et réglementaires relatifs au sport et des décisions de justice dans ce domaine ainsi que sur la rédaction de statuts de sociétés et d'associations sportives, de contrats (travail, transfert, sponsoring...) et la résolution d'études de cas pratiques en matière sportive.

Public

- Moins de 26 ans
- Demandeurs d'emploi 26 ans et plus, inscrits au Pôle emploi

Pré-requis

- Sur sélection :
 - 1^{ère} année Master en Droit (public ou privé), AES ou d'autres formations françaises ou étrangères et toute personne justifiant de titres universitaires ou d'acquis professionnels équivalents afin de favoriser un brassage fructueux des expériences.
 - Sélection sur dossier et entretien éventuel dans la limite des places disponibles (25)
 - Retrait des dossiers d'avril à juin
 - Dépôt des candidatures mi-juin au secrétariat du Master

- ▶ par validation d'acquis ou équivalence du diplôme
 - en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
 - en formation continue : s'adresser au service de formation continue (SEFCA) au 03.80.39.51.80

Organisation de la formation

La formation se déroule sous la forme, d'une part, de cours dispensés par des universitaires, et d'autre part, de séminaires d'une journée animés par des professionnels spécialisés dans le secteur concernés (avocats, magistrats, conseils en matière sportive, responsables de clubs professionnels, représentants de différentes institutions et entreprises dans le domaine sportif...).

L'approche pratique des questions et l'interactivité seront privilégiées notamment grâce à un important support documentaire (dossier, études de cas, rédaction de notes et d'actes juridiques).

En outre, pour permettre une bonne connaissance du « milieu sportif », des conférences suivies de débats seront organisées, ainsi que des visites sur les lieux des principales institutions sportives en France et à l'étranger.

Sélection pédagogique

- ▶ **Date limite de dépôt des candidatures** : 20 juin 2014 (à titre prévisionnel)
- ▶ Sélection pédagogique (sur entretien) : 04 juillet 2014 (à titre prévisionnel)

Processus de sélection pédagogique et de recrutement

Avant d'être sélectionné

- ▶ Contacter le secrétariat pédagogique armelle.gutmann@u-bourgogne.fr ou télécharger le dossier de candidature sur le site de l'Université de Bourgogne.
- ▶ Transmission du dossier de candidature pédagogique auprès de Armelle GUTMANN
4 boulevard Gabriel - 21000 DIJON

Après acceptation pédagogique

- ▶ Vous recevrez un dossier d'inscription administrative à retourner complété
au : SEFCA – Maison de l'université – à l'attention de Melle FRICK
Esplanade Erasme – BP 27877
21078 DIJON Cedex

Compétences acquises et débouchés

Débouchés

- ▶ Les professionnels formés dans ce Master 2 sont destinés à être employés comme cadres dans les différentes structures du sport professionnel et amateur (Fédération sportive nationales, ligues professionnelles, ligues sportives régionales et comités sportifs départementaux, clubs sportifs amateurs et professionnels) ainsi que dans les entreprises commerciales en relations avec le domaine sportif.
- ▶ La formation ouvre aussi aux différentes professions judiciaires spécialisées dans le sport (cabinets d'avocats et de conseils juridiques et fiscaux...).
- ▶ La formation donne également accès aux différents métiers de juriste du sport au sein des collectivités publiques : ministère des sports et services déconcentrés, collectivités territoriales, écoles nationales et instituts régionaux du sport (INSEP, CREPS, ...).

Compétences acquises à l'issue de l'année de la formation

- ▶ La formation vise à faire acquérir aux étudiants les compétences professionnelles suivantes : rechercher la nature juridique des questions de toute nature que peuvent rencontrer les différentes entités sportives et proposer des solutions. Exposer l'état du droit sur une question donnée. Définir des stratégies liées aux risques juridiques.

En conséquence, les étudiants issus de la formation doivent être en mesure de :

- rechercher et analyser les règles applicables (règlements sportifs nationaux et internationaux, les conventions collectives) ;
- rédiger les contrats liés à l'activité sportive (contrat de travail, prêt de joueurs, contrat de sponsoring, contrats commerciaux...) ;
- rédiger les demandes de subventions et les contrats de partenariat auprès des autorités publiques ;
- concevoir des stratégies et montages contractuels (transfert de sportifs, convention entre l'association sportive et la société sportive...) ;
- préparer les dossiers contentieux (recherche des textes et de la jurisprudence, préparation de note de plaidoirie...) ;

préparer et défendre des dossiers devant les instances sportives (le Comité National Olympique Sportif Français, le Tribunal Arbitral du Sport...).